
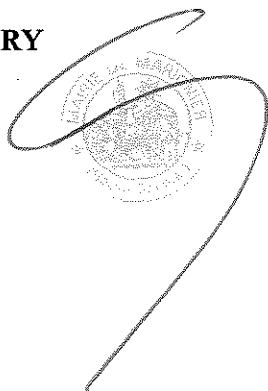


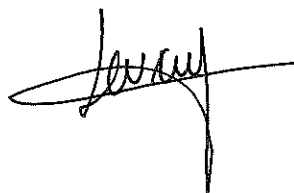
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 15 JUIN 2023**

NUMÉRO DE LA DÉLIBÉRATION	INTITULÉ DE LA DÉLIBÉRATION	DÉCISION
DEL2023_009	Décision modificative n° 1 – Ouverture de crédits	APPROUVÉE à l'unanimité
DEL2023_010	Demande d'aide pour financer un séjour en Corrèze organisé par APF France Handicap délégation Annecy (74) pour une personne de Marignier en situation de handicap	APPROUVÉE à l'unanimité

Le Maire,
Christophe PERY



La secrétaire,
Nadège LEVREY





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

.....

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : 9 juin 2023

Secrétaire de séance : Madame Nadège LEVREY

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Madame Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Keziban OZTURK, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSÉS : Michèle REFFET et Monsieur Christophe PERY

DEL2023_009 :

Décision modificative n° 1 – Ouverture de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

Vu la délibération DEL2023_008 du Conseil d'Administration du 21 mars 2023 portant approbation du budget primitif 2023 ;

Considérant qu'une décision modificative a pour objectif d'ajuster les inscriptions du budget primitif ;

Considérant que ces ajustements peuvent se traduire par des augmentations/diminutions de crédits, par des transferts de crédits entre chapitre ainsi que par des virements d'article à article à l'intérieur d'un même chapitre ;

Considérant qu'il convient d'intégrer, dans la décision modificative n° 1 du budget, des réajustements en matière de dépenses et de recettes en section de fonctionnement ;

Considérant qu'il est proposé au Conseil d'Administration la décision modificative n° 1 pour l'année 2023 suivante :

- En fonctionnement : + 3000 € en dépenses et en recettes

Les prévisions totales du budget s'établissent ainsi :

- La section de fonctionnement est arrêtée à la somme de 100 425 € ;

Dépenses de fonctionnement					
Chapitre	Compte	Libellé	BP 2022	DM 1	BP+DM
011	60623	Fournitures non stockées- Alimentation	72 600	+ 3000 €	75 600 €

Recettes de fonctionnement					
Chapitre	Compte	Libellé	BP 2023	DM 1	BP+DM
74	74741	Participations communes membres du GFP	10 000 €	+3000 €	13 000 €

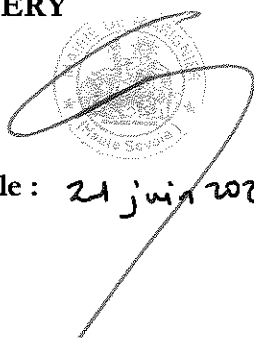
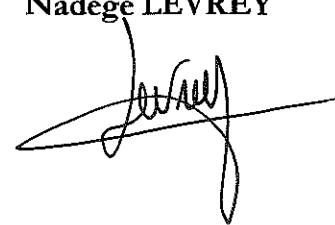
**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n° 1 pour le budget 2023, mentionnée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à l'exécution de la présente décision.

**Le Président du Conseil d'Administration du CCAS,
Christophe PERY**

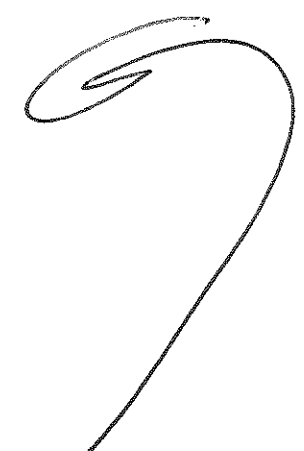
**La secrétaire,
Nadège LEVREY**

Mis en ligne le : 21 juin 2023



« Certifié exécutoire »
Télétransmis en Sous-Préfecture,
le 21/06/2023
Publié le
Le Maire,
Christophe PERY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
DE MARIGNIER**

L'an deux mille vingt trois, le quinze juin à dix sept heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de MARIGNIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christine ARES,

Nombre de Membres : en exercice : 13 - Présents : 11 - Votants : 11

Date de convocation : 9 juin 2023

Secrétaire de séance : Madame Nadège LEVREY

PRÉSENTS (ES) : Mesdames et Messieurs Christine ARES, Alain BARALE, Madame Françoise CAILLAT, Pascale FRELIN, Alain GIORDANO, Nadège LEVREY, Sylviane NINET, Keziban OZTURK, Nathalie PETIT, Catherine ROBEZ MASSON, Laurette ZANON

ABSENTS EXCUSÉS : Michèle REFFET et Monsieur Christophe PERY

DEL2023 010 :

Demande d'aide pour financer un séjour en Corrèze organisé par APF France Handicap délégation d'Annecy (74) pour une personne de Marignier en situation de handicap

Madame la Présidente de séance, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, présente la demande d'une administrée de Marignier en situation de handicap qui sollicite, via l'association APF France Handicap, une aide pour le règlement d'un séjour organisé par la délégation d'Annecy (74).

Considérant le coût du séjour d'un montant de 350 €,

Considérant que le coût du séjour s'élèvera à 700 € du fait du surcoût lié au handicap,

Considérant les revenus moyens de l'administrée,

**Le Conseil d'Administration,
Après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

ACCORDE une aide financière d'un montant de 100 €, aide qui sera versée à APF France Handicap.

**Le Président du Conseil d'Administration du CCAS,
Christophe PERY**

**La secrétaire,
Nadège LEVREY**

Mis en ligne le :

21 juin 2023

